

Note flotte véhicules CTOS

Le CTOS met à disposition des ligues, comités et fédérations membres, 3 minibus de 9 places et 1 minibus 14 places TOYOTA Hiace.

Le conseil d'administration du CTOS a souhaité qu'une participation financière aux frais soit demandée aux ligues, comités et fédérations (et éventuels clubs) utilisant ces véhicules.

Participation aux frais sollicitée :

- Frais de dossier et participation aux frais d'entretien pour **une journée ou un week-end** (vendredi ap-midi au lundi matin) : **5.000 XPF**
- Frais de dossier et participation aux frais d'entretien pour **une semaine (plus de 3 jours)** : **12.000 XPF**
- Frais de dossier et participation aux frais d'entretien **au-delà d'une semaine (plus de 7 jours)** : **20.000 XPF**

La mise à disposition est limitée à 15 jours maximum et 2 véhicules maximum par discipline sur la même période.

Il est demandé aux utilisateurs 2 chèques de caution à savoir :

- Un chèque de caution pour toute dégradation du véhicule : 200.000 XPF
- Un chèque de caution pour le nettoyage et le plein d'essence : 15.000 XPF

La mise à disposition de ces véhicules est destinée prioritairement aux ligues, comités et fédérations. Néanmoins, une mise à disposition pourra être faite aux clubs si leur demande est validée par leur ligue, comité ou fédération.

Les minibus doivent être réservés au transport de personnes et non de matériels. Transport d'animaux interdit ainsi que toute sortie en zone à terre rouge.

Toute conduite non appropriée qui sera signalée sera sanctionnée par le retrait du véhicule et la non-possibilité pour la structure en faute de bénéficier de ces mises à disposition pour une période qui sera déterminée en fonction de la gravité des faits reprochés.

Un nettoyage non conforme, ainsi que le retour sans le plein d'essence entraîneront l'encaissement du chèque de caution prévu à cet usage.

Les conducteurs doivent avoir plus de 23 et plus de 2 ans de permis.